



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 65332

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les revendications exprimées par l'Association Corporative des Etudiants en Médecine de Lille (ACEML), membre de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF). Les étudiants en médecine s'inquiètent en effet de la répartition des postes d'internes basée sur une proportion de 50 % de postes pour la médecine générale et 50 % pour les autres spécialités. Selon eux, cette répartition s'avère très pénalisante et risque d'entraîner une diminution de 60 % des oncologues à l'horizon 2030, alors même que la lutte contre le cancer a été définie comme une priorité. Ils estiment de même que cette répartition, sensée revaloriser la médecine générale, risque en réalité d'aggraver le manque d'attractivité de la médecine générale auprès d'étudiants dont l'ensemble de la formation est hospitalière. L'ACEML demande donc que soit revue la répartition de l'offre de postes sur la base des conclusions du rapport de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé qui préconise un rapport de 56 % - 44 en faveur des spécialités. Par ailleurs, les étudiants concernés contestent la procédure retenue de choix de postes d'internes dit « par amphithéâtre de garnison » couplée avec une procédure informatique sur internet de pré-choix, qui ne leur permettrait plus de faire un choix en temps réel. Enfin, l'ACEML regrette les modalités de redoublement très hétérogènes entre les facultés, et demande que soient ouvertes des discussions concernant les modalités d'un redoublement équitable entre tous les candidats. Il lui demande donc de bien vouloir lui exprimer sa position sur chacune de ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65332

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4968